

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL**  
**Par téléconférence – 10 mai 2019 – 8 h 30 à 9 h 15**

Présents : Haley Flaro, Julie Marr, Donna McNeill, Michael MacMullin, Douglas Jones, Lucien Sonier, Hector Losier, Jim Stanley et Tina Soucy.

Absent : Gaëtan Guérette

Membres du personnel présents : Susan Layton et Sonia Lanteigne.

Membres du personnel présents pendant une partie de la réunion : Tim Petersen, Richard Blais et Laragh Dooley.

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*L'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.*

**2 Déclaration de conflits d'intérêts**

La présidente du conseil par intérim demande aux membres du conseil ayant des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion de déclarer ces conflits. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

**3 Harmonisation des normes particulières de santé et de sécurité au travail entre les provinces et territoires**

a. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a rédigé un mémoire au Conseil exécutif demandant au ministre l'autorisation de conclure un accord de rapprochement avec le gouvernement du Canada, toutes les provinces et tous les territoires en matière d'harmonisation de la santé et sécurité au travail. Plus précisément, les secteurs à harmoniser sont les suivants :

1. Équipement de protection individuelle pour la protection de la tête, des yeux, des pieds et de l'ouïe
2. Contenu de la trousse de premiers soins
3. Vêtements de flottaison individuels et gilets de sauvetage

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*D'autoriser l'exécution du mémoire au Conseil exécutif par la présidente du conseil par intérim ou le président du conseil en ce qui a trait à l'accord de rapprochement afin d'harmoniser les normes particulières de santé et de sécurité au travail dans les trois secteurs figurant plus haut.*

**4 Rapport annuel de Travail sécuritaire NB**

Le conseil félicite l'équipe d'avoir mis au point un rapport annuel plus attrayant et plus facile à lire.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*Le rapport annuel 2018 de Travail sécuritaire NB soit approuvé tel qu'il a été présenté.*

**5 Ajournement**

MOTION D'AJOURNEMENT